



Consultation CCICAPBON-ANPR/10/2022

**Chambre de Commerce et d'Industrie du Cap Bon (CCI Cap Bon)
Agence Nationale de la Promotion de la Recherche Scientifique
(ANPR)**

**Termes de référence pour la sélection d'experts
«Service de Mentorat Spécialisé»**

Projet B_A.2.1_0063-INTECMED

1. Cadre général du projet

INTECMED « Incubateurs pour l'innovation et le transfert de technologie en Méditerranée », est un projet financé par l'Union Européenne dans le cadre du programme ENI CBC MED. C'est un projet de Coopération entre la Grèce, l'Espagne, l'Égypte et la Tunisie dans le but de booster l'innovation, transférer le savoir-faire être lier la recherche à l'industrie dans la région méditerranéenne. INTECMED vise à développer un écosystème d'innovation intégré au niveau local pour soutenir le transfert technologique et la commercialisation des résultats de la recherche. INTECMED développe une boîte à outils (méthodologie BRIM : mécanisme pour l'identification des innovations matures). Cette boîte à outils est composée de:

- Les Alliances Régionales pour le Transfert d'Innovation,
- Les Points de Facilité d'Innovation Régionale,
- Les Programmes de mentorat,
- La plateforme E-Bazarde l'Innovation
- Les Expositions Régionales et internationales pour le Transfert d'Innovation.

Les projets pilotes à mettre en œuvre dans les 4 régions concernées permettront de:

- Identifier des résultats de recherche prêts à l'emploi;
- Identifier des idées entrepreneuriales matures;
- Améliorer les caractéristiques commercialisables des nouveaux produits et services;
- Soutenir le renforcement des compétences et la constitution d'équipes,
- La mise en réseau des chercheurs et des entrepreneurs naissants;
- Soutenir le renforcement des capacités en matière de gestion de l'innovation
- Organiser une exposition annuelle sur le transfert de technologie,

Le programme de mentorat permettra de renforcer le développement des compétences en entrepreneuriat, la commercialisation des résultats de recherche d'au moins 48 entrepreneurs/chercheurs (12 par pays) qui seront accompagnés et au moins 4 nouvelles initiatives entrepreneuriales (une par pays). L'Agence Nationale de la Promotion de la Recherche Scientifique (ANPR) et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cap Bon (CCICapBon) sont responsables de l'implémentation du projet en Tunisie.

2. Contexte général de l'action

Un accompagnement personnalisé, des séances de formation collectives et une assistance individuelle spécialisée pour les entreprises en démarrage jouent un rôle essentiel pour garantir que les participants reçoivent tout le soutien et l'assistance nécessaires pour monter leurs projets innovants.

En effet, le programme de mentorat INTECMED est un outil clé dans l'élément de renforcement des capacités, et la mise en place de leurs plans d'affaires.

3. Définition du programme de mentorat

Pour mettre en œuvre le programme de mentorat, la CCI Cap Bon et l'ANPR, partenaires PP5 & PP6 du projet INTECMED, collaborent avec un groupe d'intervenants (consultant-expert-formateur) pour apporter un soutien aux profits des 12 candidats qui seront sélectionnés dans le cadre de l'Appel à Projets Innovants initié par le projet INTECMED en Tunisie, et ce par le biais du « Programme de Mentorat INTECMED » basé sur les services suivants:

- **Tutorat individuel** pour l'accompagnement dans la phase de conception des plans d'affaires, le renforcement des modèles commerciaux et le développement des activités.

- **Mentorat spécialisé** pour fournir un accompagnement individuel dans divers domaines, des conseils et des services de soutien en vue de développer des compétences spécifiques.
- **Formation collective** pour fournir un cursus de formation collective dans quatre thématiques afin de faire progresser les compétences applicables et dans le but ultime d'encourager l'échange d'idées et d'expériences.

Les 12 candidats bénéficiaires de ce programme, actifs dans le domaine de l'innovation pour les deux secteurs de l'agroalimentaire et l'artisanat, seront accompagnés pour élaborer leurs plans d'affaires afin d'être éligible à concourir pour l'attribution d'un soutien financier au profit des 3 meilleurs plans d'affaires. Le profil des candidats sont:

- Des chercheurs et des jeunes entrepreneurs porteurs de projet innovant,
- des entreprises déjà existantes depuis moins de 4 années, ayant des nouveaux produits et/ou services innovants.

L'ensemble du programme sera géré par un **Hub-manager**, qui aura pour principale mission la coordination entre les intervenants (partenaires du projet, tuteurs, mentors et formateurs) et les porteurs de projets d'une part et les partenaires du projet d'autre part. Et afin de s'assurer du bon déroulement des activités et la finalisation des travaux suivant les exigences requises, le Hub-manager sera le vis-à-vis pour toutes les parties prenantes.

4. Objet de la consultation

Dans le cadre de la mise en œuvre du « Programme de mentorat INTECMED », la CCI Cap Bon et l'ANPR, lancent une consultation pour sélectionner un pool de mentors consultant-expert) pour fournir un accompagnement sur mesure dans des divers domaines, des conseils et des services de soutien aux profits de douze(12) candidats, en vue de développer leurs compétences.

5.Étendue des travaux

Description

Pour satisfaire les demandes d'accompagnement spécifiques pour chacun des 12 projets, des séances de mentorat individuel ont initiées par des mentors (consultant-expert) spécialisés.

On s'attend à ce que les mentorés reçoivent des conseils et des services de soutien, leur permettant de développer leurs compétences. Ainsi, chacun des 12 candidats bénéficiera d'un accompagnement technique, sur mesure et individuel, grâce à un pool de mentors spécialisé dans les domaines ci-dessous:

- (M1)-Stratégie commerciale
- (M2)-Stratégie financière
- (M3)-Étude technique
- (M4)-Étude juridique
- (M5)-Internationalisation
- (M6)–Softs kills pitch

Cette mission est réalisée sur une période de 6 mois.

Objectif et résultats attendus

L'objectif de la mission est de fournir des conseils et des avis professionnels personnalisés aux 12 candidats, en se concentrant sur la consolidation de leurs compétences, les conseils en affaires, les contacts professionnels ou la résolution de difficultés dans les divers domaines cités ci-dessus.

Tâches et responsabilités

Les mentors auront pour tâches et responsabilités:

- Transfert des connaissances et des compétences viables et nécessaires à la réussite de chaque projet individuel.
- Partager son expérience technique et ouvrir son réseau selon le domaine d'expertise
- Fourniture des documents qui pourraient être nécessaires à l'édition de leur plan d'affaires et le développement de leur projet.
- Coordination avec le tuteur : qui est responsable de l'identification du besoin de chaque candidat et la validation des diverses séances de mentorat individuel dans les domaines spécifiques.
- Coordination avec le Hub-manager : qui planifie les séances de mentorat et veille au bon déroulement de chaque entretien.

Il est entendu que chaque mentor travaille en étroite collaboration avec les autres intervenants, le tuteur et le Hub Manager.

La mission des mentors débute par une réunion préparatoire avec le Hub-manager. Cette dernière veille au bon déroulement de l'itinéraire de la mission tout en assurant:

- La discussion et l'approbation de toute proposition pour la réalisation des objectifs de l'action,
- Les contacts nécessaires,
- La mise à disposition de la logistique nécessaire au bon déroulement de la mission,
- La résolution de tout problème qui pourrait entraver le bon déroulement de la mission.

Planning de l'exécution

Suivant l'approche sur mesure et après validation du tuteur, chaque candidat bénéficiera d'un taux horaire de mentorat individuel dans les principaux domaines d'intérêt pour son projet et pour aller en profondeur dans l'amélioration d'une certaine compétence.

Comme initialement indiqué, la mission est dirigée par un pool de mentors spécialisés dans des divers domaines : (M1)-Stratégie commerciale - (M2)-Stratégie financière - (M3)-Étude technique - (M4)-Étude juridique - (M5)-Internationalisation - (M6)-Softs skills pitch.

Chaque candidat bénéficiera de 20 heures de mentorat spécialisé, tous domaines confondus. Ces 20 heures par candidat seront réparties entre les mentors selon leur domaine d'expertise.

Ainsi, un total de 240 heures pour l'ensemble des séances de mentorat individuel (tous domaines confondus) est consacré pour l'ensemble du projet (au profit des 12 candidats). Et selon les besoins identifiés par le tuteur en concertation avec le Hub-manager, un planning des séances de mentorat individuel sera établi pour chaque mentor avec un horaire flexible, fixé à l'avance pour faciliter la gestion de l'agenda et suivre la consommation des taux horaires.

Le mentor sera disponible pour des questions ponctuelles après la séance, qui seront transmises par le tuteur.

Les séances de tutorat sont exécutées au sein de l'incubateur INTECMED installé dans l'espace de la Technopole de Borj Cedria, mais éventuellement elles pourraient se tenir en ligne, pour faciliter la participation des candidats depuis n'importe quel endroit.

Livrables

Après chaque séance de mentorat individuel, le mentor est amené à livrer un compte rendu comprenant les détails suivants:

- Problématique abordée durant la séance et les débouchés identifiés pour sa résolution
- Note sur l'évaluation des résultats du mentorat,
- Plan de l'intervention,
- Enregistrements vidéo de chaque session de mentorat en cas de réunions en ligne,
- Les documents nécessaires selon les besoins de chaque candidat,

Tout livrable doit être remis sous format électronique modifiable (Word ,Excel,...)et sous format papier.

Chaque mentor doit se concerter de façon continue avec le tuteur et le Hub-manager pour valider les livrables. L'approbation de chaque livrable est la mission des partenaires du projet INTECMED (CCI Cap Bon et ANPR).

Tout livrable, document ou support produit par chaque mentor dans le cadre de cette mission est la propriété des partenaires du projet INTECMED (CCI Cap Bon et ANPR) et de l'autorité de gestion. La CCI Cap Bon et ANPR ont la possibilité de diffuser et d'utiliser ces livrables.

6. Procédures et critères de sélection

L'offre du soumissionnaire présentée dans les délais prévus sera examinée par une commission dont les membres seront nommés par une décision des partenaires du projet (CCI Cap Bon et ANPR). La commission compétente procédera à la vérification et à l'examen de l'offre du soumissionnaire et proposera de lui attribuer une note technique et une note financière.

❖ **Notation Technique** : La note technique sera attribuée comme suit:

Critères d'évaluation (détails de la notation)	Note maximum
Qualification académique de l'expert dans le domaine d'expertise à dispenser <ul style="list-style-type: none"> - 10 points si Licence ou Maîtrise - 15 points si Master ou équivalent - 20 points si Doctorat ou Ingénieur 	20 points
Expérience professionnelle de l'expert désigné dans le domaine d'expertise à dispenser <ul style="list-style-type: none"> - 05 points pour chaque mission exécutée 	30 points
Expérience professionnelle de l'expert désigné dans le domaine de l'entrepreneuriat <ul style="list-style-type: none"> - 05 points pour chaque mission exécutée 	30 points
Présentation d'une note méthodologique sur le déroulement de la mission <u>relatif au domaine à dispenser</u> <ul style="list-style-type: none"> - 10 points si une bonne compréhension de la mission - 20 points si une bonne compréhension de la mission avec proposition d'amélioration 	20 points
Note maximale	100 points

- L'attribution des notes sera basée sur la présentation des pièces justificatives.
- La note technique totale est la somme de toutes les notes techniques associées à chaque critère.
- La note technique minimale totale requise est de 70 points/100.

❖ **Notation Financière:**

La commission classera les offres financières d'une façon croissante. Elle attribuera la note financière maximale de 100 points à l'offre la moins disante. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à la note maximale suivant la formule suivante:

$$\text{Note Financière de l'offre} = \frac{\text{Montant de l'offre la moins disante}}{\text{Montant de l'offre(i)}} \times 100$$

(i) : représente l'offre à évaluer.

❖ **Note globale:**

La Note Globale, qui déterminera le rang des offres, sera selon la formule suivante:

$$\text{Note Globale de l'offre (i)} = [0,7 * \text{Note Technique de l'offre (i)}] + [0,3 * \text{Note Financière de l'offre(i)}]$$

Pour chaque domaine d'expertise, l'offre ayant obtenu la meilleure note globale, sera considérée l'offre la plus avantageuse technico-financièrement. En cas d'égalité des notes globales de deux ou plusieurs offres, celle ayant obtenue la meilleure note technique, sera considérée l'offre la plus avantageuse.

7. Conditions de présentation des offres

Le dossier de l'offre complet, doit parvenir à la CCI Cap Bon sous pli fermé et scellé, et recommandé par la poste ou par le rapide-poste ou remis directement au Bureau d'Ordre de la CCI Cap Bon au plus tard le **04/10/2022 à 16h**. Le cachet du bureau d'ordre de l'ANPR fait foi.

Le pli fermé et scellé doit porter à l'extérieur uniquement le libellé suivant :

A NE PAS OUVRIR AVANT LA SÉANCE D'OUVERTURE DES PLIS

Consultation commune CCICAPBON-ANPR-10/2022

Pour la sélection d'experts «Service de Mentorat spécialisé » dans le cadre du projet INTECMED

Agence Nationale de la Promotion de la Recherche scientifique

Adresse : Rue Danton & CHAABANE Bhouri N°11, Lafayette ,BP 177- 1002 Tunis –Tunisie

Les dossiers des offres reçues après la date et l'horaire susmentionnés ne seront pas pris en considération.

La soumission est présentée en une seule étape. Elle comprend l'offre technique et l'offre financière, ainsi que toutes les pièces et documents demandés. Les offres devront être présentées cachetées et signées comprenant les documents suivants :

1. Une lettre de soumission aux noms du DG de l'ANPR et du DG de la CCI CAPBON
2. Les présents termes de références signés et paraphés
3. Une fiche d'information selon le modèle joint en **annexe-1** des présents termes de référence
 - appuyée par une copie du RNE, si la soumission émane d'une structure privée
 - appuyée par une copie de la CIN, si la soumission émane d'un mentor indépendant
4. Le(s) Curriculum Vitae du(s) mentor(s) désigné(s) pour chaque domaine d'expertise, selon le modèle joint en **annexe-2** des présents termes de référence
5. Une autorisation d'exercice à titre professionnel d'une activité privée lucrative dûment datée et signée par le Ministère de tutelle pour les mentos désignés du secteur public
6. Une copie des pièces justificatives attestant l'expérience, les qualifications académiques et professionnelles (diplômes, attestations, contrats, notes d'honoraire,...)
7. Une copie des pièces justificatives attestant l'expérience, les qualifications académiques et professionnelles (diplômes, attestations, contrats, notes d'honoraire, ...) du(s) mentor(s) désigné(s) pour chaque domaine de d'expertise.
8. Une note méthodologique sur le déroulement de la mission relatif au domaine d'expertise à dispenser avec une proposition d'amélioration de la description, sans que cela engendre un volume horaire supplémentaire.
9. Une offre financière selon le modèle joint en **annexe-3** des présents termes de référence
10. Une déclaration sur l'honneur de non-appartenance, selon le modèle joint en **annexe-4** des présents termes de référence
11. Une déclaration sur l'honneur de non-influence, selon le modèle joint en **annexe-5** des présents termes de référence

8. Honoraires et modalités de paiement

Pour les services fournis, les partenaires du projet (CCI Cap Bon et ANPR) payent aux soumissionnaires, une rémunération correspondante aux frais des activités objet de sa mission, conformément à son offre financière négociée. Le paiement sera fait par virement bancaire dans un délai de 30 jours après la réalisation effective des prestations demandées et la remise des livrables requis et la présentation d'une note d'honoraire en trois exemplaires.

9. Durée du contrat

La collaboration avec les formateurs retenus démarre à partir de la signature du contrat et son enregistrement et s'achève à la date fin du programme de mentorat INTECMED (octobre 2022 - février 2023) sauf en cas de prolongation du projet accordé par l'Autorité de gestion (Management Authority).

10. Mode de sélection et négociation du contrat

Le mode de sélection est celui du «prestataire individuel » et/ou «bureau » par mise en concurrence ouverte.

Avant l'attribution définitive des contrats, ceux-ci seront négociés avec les prestataires retenus. Après la sélection, chaque prestataire est invité par la CCI Cap Bon et l'ANPR pour la négociation et il est tenu de présenter son offre technique et financière avec le contenu pédagogique du domaine d'expertise à dispenser.

Les négociations portent essentiellement sur:

- Les conditions techniques de mise en œuvre de la mission, notamment le calendrier détaillé de déroulement.
- L'approche méthodologique.
- Le contenu des livrables.
- L'offre financière

11. Respect des conditions de la consultation et responsabilités respectives

Le fait pour un prestataire de déposer une manifestation d'intérêt, implique pour lui l'acceptation sans aucune réserve de toutes les clauses et conditions inscrites dans les présents termes de référence.

Pour la réalisation de la mission, le prestataire devrait s'adapter aux capacités, contraintes et rythmes de la CCI Cap Bon et l'ANPR. Il s'engage à fournir les documents et les livrables requis dans les délais impartis sous format électronique modifiable et sous format papier.

Le prestataire est tenu au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les documents, informations, études et décisions dont il aura connaissance au cours de l'exécution de sa mission. Il s'interdit de toute communication écrite ou verbale sur ces projets et toute remise de documents à des tiers sans l'accord préalable de la CCI Cap Bon et l'ANPR.

La CCI Cap Bon et l'ANPR mettront à la disposition du prestataire toutes documentations ou informations et pièces jugées nécessaires à la réalisation de la mission.

12. Propriété intellectuelle

Les résultats obtenus ou droits sur ces résultats - notamment les droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle ou industrielle - obtenus au cours de l'exécution de la mission sont la propriété exclusive de la CCI Cap Bon et l'ANPR, qui peuvent les utiliser, les publier, les attribuer ou les transférer comme ils l'entendent, sans restriction géographique ou d'une autre nature, sauf dans les cas où il existe déjà des droits de propriété intellectuelle ou industrielle.

13. Confidentialité

Chaque prestataire retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion.

Ils ne peuvent, sauf dans la mesure nécessaire pour les besoins de la réalisation de la mission, ni publier ni divulguer les informations reçues sans le consentement de la CCI Cap Bon et l'ANPR.

Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission sans indemnité et sans recours à la jurisprudence. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission.

14. Frais d'enregistrement

Les frais d'enregistrement du contrat sont à la charge du soumissionnaire sélectionné et ne lui sont pas remboursés.

15. Règlement des litiges

En cas de litige, les prestataires d'une part et les partenaires du projet (CCI Cap Bon et ANPR) d'autre part s'engagent à un règlement à l'amiable, dans le cas contraire les deux parties reconnaissent la compétence des tribunaux de Tunisie.

16. Demande d'éclaircissement et complément d'information

Les prestataires peuvent demander des renseignements concernant les présents termes de références par écrit dans un délai au moins égal à 05 jours avant la date limite de clôture de cet appel sur les deux emails suivants : cci.capbon@planet.tn ; intecmed.anpr@gmail.com

Annexe 1

Fiche d'information du soumissionnaire

- **Raison sociale :**
- **Date de création :**
- **N° RNE / N° CIN :**
- **Nom et prénom du responsable :**
Qualité :
- **Tél :**
- **Gsm :**
- **Fax :**
- **Email**
- **Adresse postale :**

Fait à ..., le

Nom et Prénom

Signature et Cachet du soumissionnaire

Annexe 2	Curriculum Vitae du mentor
-----------------	-----------------------------------

Toutes les informations notées doivent être confirmées par des pièces justificatives numérotées

▪ **Domaine d'expertise à dispenser :**

- **Nom et prénom:**...
- **Date de naissance:**...
- **Nationalité:**...
- **Tél /Gsm :**...
- **Email:**...
- **Adresse postale:**...
- **Employeur actuel :**....

▪ **Qualification académique de l'expert dans le domaine d'expertise à dispenser :**

N° Pièce justificative	Période	Institution d'enseignement	Discipline / Spécialité	Diplôme obtenu / Année

▪ **Expérience professionnelle de l'expert désigné dans le domaine d'expertise à dispenser :**

N° Pièce justificative	Période	Objet de la mission	Structure contractante	Profil de la population cible

▪ **Expérience professionnelle de l'expert désigné dans le domaine de l'entrepreneuriat :**

N° Pièce justificative	Période	Objet de la mission	Structure contractante	Profil de la population cible

Engagement : Nous, soussignés, certifions que les informations ci-dessus sont exactes.
 Nous nous engageons à assumer les conséquences de toute déclaration volontairement erronée.

Fait à..., le....
 Signature et Cachet du bureau

Fait à..., le....
 Signature du mentor

Annexe 3 Offre financière

Domaine d'expertise à dispenser	Coût unitaire par heure en DT H TVA
(M1)-Stratégie commerciale	...DT HT
(M2)-Stratégie financière	...DT HT
(M3)-Étude technique	...DT HT
(M4)-Étude juridique	...DT HT
(M5)-Internationalisation	...DT HT
(M6)-Softs kills pitch	
-.....	...DTHT
-.....	...DTHT

Arrêté la présente offre en H TVA à la somme de (en lettres):.....

Fait à...,le....
Nom et Prénom
Cachet et Signature

Annexe 4	Déclaration sur l'honneur de non appartenance
-----------------	--

Je soussigné (Nom, prénom et fonction)...

Ci-après dénommer le soumissionnaire pour « Consultation commune CCI Cap Bon-ANPR/10/2022, pour la sélection de mentor -Service de mentorat- dans le cadre du projet INTECMED », déclaré sur l'honneur de non-appartenance à la CCICap Bon et à l'ANPR durant les cinq dernières années.

Fait à ..., le

....Nom et Prénom

Signature du soumissionnaire

Annexe 5	Déclaration sur l'honneur de non influence
-----------------	---

Je soussigné (Nom, prénom et fonction...

Ci après dénommé le soumissionnaire pour « Consultation commune CCI Cap Bon-ANPR/07/2022, pour la sélection de mentor - Service de mentorat- dans le cadre du projet INTECMED», déclare formellement ne pas avoir fait, et m'engage de ne pas faire par moi-même ou par personnes interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et des étapes de sa réalisation.

Fait à ..., le

....Nom et Prénom

Signature du soumissionnaire



Consultation CCI CAP BON-ANPR/07/2022



**Termes de référence « Service de Mentorat
»ProjetB_A.2.1_0063-INTECMED**